

LE FIL (FONDS AUX INITIATIVES LOCALES)

Le FIL est l'allocation d'une subvention à un particulier ou à une association, pour le soutien à un projet comportant un intérêt général à l'échelle locale.

Le FIL permet aux habitants de participer à la vie des quartiers, d'être acteurs de leur ville ; il permet de soutenir l'engagement citoyen des habitants à travers des initiatives locales favorisant les échanges, les rencontres et la convivialité.

Règlement :

- Ce dispositif s'adresse aux habitants, aux associations, aux ASL, aux amicales de locataires de Cergy.
- Le dossier est obligatoirement visé par l'agent de développement local.
- Le dossier doit être déposé avant la manifestation ou l'action.

- Le FIL ne finance pas la totalité d'un projet.
- Le FIL est versé sur présentation d'un devis.
- Tout projet validé devra ensuite faire l'objet d'un **bilan qualitatif et financier**, accompagné de justificatifs des dépenses (factures, tickets de caisse...) à retourner au service Vie associative. Dans le cas contraire, aucun autre dossier ne sera financé.
- 750 euros maximum par projet.
- L'aide financière allouée sera validée en conseil municipal et fera l'objet d'un paiement par virement bancaire.
- Chaque porteur de projet devra déposer son dossier à l'agent de développement local six semaines avant le passage en conseil municipal où le dossier sera présenté. La date du prochain conseil municipal est consultable sur www.cergy.fr

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La commune de Cergy propose une subvention, le FIL (fonds aux initiatives locales), aux habitants et aux associations pour soutenir leurs actions ou initiatives locales.

La base légale du traitement est l'intérêt légitime (cf. article 6.1.f du Règlement européen sur la protection des données).

Les informations vous concernant sont recueillies, avec votre consentement, via un formulaire, par un agent municipal, puis enregistrées dans un tableau Excel.

Elles y sont conservées 10 ans, puis versées aux Archives de la ville de Cergy à des fins de recherche historique.

Les données personnelles traitées sont : Nom, prénom, courriel, adresse, n° de Siret et relevé d'identité bancaire.

Le traitement de ces données a pour finalité de permettre à la ville de Cergy d'instruire les demandes en commission d'attribution, de les présenter au vote du conseil municipal et de verser le montant attribué.

Les destinataires de ces données sont le personnel de la mairie (service vie associative, service finances et maisons de quartier où se déroule l'action).

Vous pouvez accéder à vos données ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) :

Madame Céline Poirier
 Hôtel d'agglomération - Parvis de la Préfecture
 BP 80 309 - 95 027 Cergy-Pontoise Cedex
 Courriel : dpo@cergy.fr

Le responsable du traitement de vos données personnelles est le Maire de Cergy.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

DOSSIER COMPLET À REMETTRE AUX RÉFÉRENTS MUNICIPAUX DANS VOTRE MAISON DE QUARTIER

- **Quartiers des Hauts-de-Cergy et des Trois Bois**
Tél. : 01 34 33 47 50 / 47 14
- **Quartiers Coteaux - Grand Centre**
Tél. : 01 34 33 77 90
- **Quartiers Axe Majeur - Hortoge**
Tél. : 01 34 33 43 80
- **Quartiers Orée du Bois et des Bords d'Oise**
Tél. : 01 34 33 47 20

FONDS AUX INITIATIVES LOCALES

Dossier de demande de subvention

INTITULÉ DE L'ACTION

Vous êtes

➔ **Une association :**

N° de Siret :

Nom, prénom du président(e) :

Adresse :

.....

Téléphone :

Courriel :

➔ **Un groupe d'habitants :**

Coordonnées de la personne porteuse du projet

Nom, prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Courriel :

Renseignements : service Vie associative
01 34 33 46 04 ou 01 34 33 45 16
 ou associations@cergy.fr



DESCRIPTIF DE L'ACTION

➔ Objectifs et déroulement de votre projet :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

➔ Quartiers / îlots concernés :

.....

➔ Date de l'action :

.....

➔ Durée et horaires de l'action :

.....

➔ Précisez le nombre de personnes ciblées, ainsi que le public concerné par l'action : (tous publics d'un quartier, familles, intergénération...)

.....

.....

.....

➔ Résultats attendus :

.....

.....

.....

➔ La participation des habitants (nature de l'implication des habitants dans le projet : bénéficiaire, acteur, copilote) :

.....

.....

.....

.....

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION

(indiquer toutes les dépenses et recettes *)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		Subvention FIL demandée	
		Autre subvention	
		Fonds propres	
		Participation des habitants (billetterie, nourriture...)	
		Autres	
Valorisation bénévolat (10 €/H)**		Valorisation bénévolat (10 €/H)**	
Total dépenses		Total recettes	

* Pièces à joindre obligatoirement : original d'un RIB.

** C'est la valorisation de la contribution active des bénévoles au dynamisme d'un projet. Formule : nombre de bénévoles x nombre d'heures x 10 euros.

Les habitants devant être acteurs et réalisateurs à part entière de l'organisation de cette manifestation, la Ville n'apportera pas de soutien logistique.

Date et signature de l'agent de développement local

Date et signature du porteur de projet